

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Humanitäre Hilfe
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Barras, François
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Füzesséry, Alexandre
Guignard, Sophie
Gökce, Melike
Huguenet, François
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien
Unbekannt, Autor

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Füzesséry, Alexandre; Guignard, Sophie; Gökce, Melike; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Humanitäre Hilfe, 1990 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	2
Zwischenstaatliche Beziehungen	4
Gute Dienste	5
Entwicklungspolitik	5
Landesverteidigung	14
Landesverteidigung und Gesellschaft	14
Militäreinsätze	14
Militärorganisation	15
Ausrüstung und Beschaffung	15
Sozialpolitik	15
Soziale Gruppen	15
Asylpolitik	15
Bildung, Kultur und Medien	17
Kultur, Sprache, Kirchen	18
Fahrende	18

Abkürzungsverzeichnis

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
IWF	Internationaler Währungsfonds
EU	Europäische Union
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
EO	Erwerbsersatzordnung
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
NATO	North Atlantic Treaty Organization
UNHCR	Hoher Flüchtlingskommissar der Vereinten Nationen
DEH	Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
AVIG	Arbeitslosenversicherungsgesetz
EVD	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
BAWI	Bundesamt für Aussenwirtschaft
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
SKH	Schweizerisches Korps für Humanitäre Hilfe
ROG	Reporter ohne Grenzen
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
PfP	Partnerschaft für den Frieden (Partnership for peace)
<hr/>	
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
FMI	Fonds monétaire International
UE	Union européenne
DDC	Direction du développement et de la coopération
APG	allocations pour perte de gain
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
DDA	Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
DFE	Département fédéral de l'économie publique
OFAEE	Office fédéral des affaires économiques extérieures
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire
RSF	Reporters Sans Frontières
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
PPP	Partenariat pour la paix

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 07.08.1990
BRIGITTE CARETTI

Le 2, puis le 7 août, le gouvernement condamna cette invasion. Après que le Conseil de sécurité de l'ONU eut adopté, le 6, la résolution 661, l'exécutif promulgua, le 7, une ordonnance prescrivant, de manière autonome, des mesures économiques envers **l'Irak et le Koweït**. Ainsi, **pour la première fois de son histoire, la Suisse participait pleinement à des sanctions décidées par une organisation internationale**. Tout commerce avec ces deux pays fut donc prohibé, de même que toutes les transactions financières, que ce soit avec les gouvernements, les entreprises ou les citoyens de ces deux Etats. Des exceptions furent néanmoins prévues pour les acheminements de médicaments et de denrées alimentaires au titre de l'aide humanitaire. En vertu de cela, des autorisations extraordinaires d'exporter à destination de l'Irak furent accordées par le DFEP, pour une valeur totale de 23 millions de francs.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Lors de ses différentes interventions devant les Chambres, R. Felber décrit également **l'aide humanitaire** apportée par la Confédération en faveur des **personnes déplacées** à cause du conflit. Cette aide fut relativement conséquente – 10 millions de francs – et regroupa les forces de plusieurs organisations dont le CICR, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge mais aussi le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe et la Direction pour l'aide humanitaire et la coopération technique (DDA). Parmi les actions entreprises figurèrent notamment des dons à ces différents organismes ainsi qu'un soutien aux victimes bloquées en Jordanie (financement du rapatriement par avion, aides sur le terrain). La Suisse désire aussi, selon le conseiller fédéral, participer à l'aide internationale qui sera probablement octroyée aux trois pays directement touchés par la crise du Golfe persique (Egypte, Jordanie, Turquie) afin de compenser leurs pertes économiques.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.04.1991
ANDRÉ MACH

De retour d'une **visite officielle en Iran et en Turquie** afin d'évaluer les possibilités de venir en aide aux **réfugiés kurdes d'Irak** affluant dans ces deux pays, le **chef du DFAE** s'est montré indigné par le traitement infligé par le régime de Saddam Hussein à sa minorité kurde. Le Conseil fédéral a décidé d'accorder une aide d'urgence de 12 millions de francs.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.12.1994
LIONEL EPERON

Déjà amorcée sous l'égide de René Felber, la **restructuration du Département fédéral des affaires étrangères** (DFAE) a reçu, en décembre, l'aval du gouvernement. Le renforcement du rôle du secrétaire d'Etat et la disparition de deux directions sur les cinq jusqu'alors en place sont les innovations les plus marquantes de cette réforme. Dès lors, la Direction politique, mais aussi celles du droit international public et de la coopération au développement sont directement placées sous les ordres du secrétaire d'Etat. La Direction administrative et du service extérieur est, quant à elle, supprimée, à l'instar de la Direction des organisations internationales (DOI) dont les activités seront désormais reprises par la Direction politique. La création de la Division politique des droits de l'homme et de la politique humanitaire constitue également une nouveauté, tout comme l'intégration de la coopération avec l'Europe de l'Est à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA). Au niveau de la structure de direction enfin, un secrétariat général s'occupera désormais de toutes les questions administratives et de la logistique. Une séparation nette est ainsi introduite entre le domaine politique, du ressort du secrétaire d'Etat, et le domaine administratif qui relèvera de la compétence du nouveau secrétaire général. Le chef du DFAE a déclaré que les réformes au sein de son département avaient été dictées par le souci de rendre plus claires et plus flexibles les structures du DFAE. L'entrée en vigueur de cette réorganisation a été fixée au 1er janvier 1995.⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.09.2006
ELIE BURGOS

Dans sa réponse à une interpellation du Groupe des Verts déposée au Conseil national, le Conseil fédéral a déclaré que, contrairement à sa position au cours du conflit irakien de 2003, il était arrivé à la conclusion que le droit de la neutralité ne s'appliquait pas dans le cadre des **hostilités qui se sont déclenchées durant l'été dans la Bande de Gaza et au Liban** (avec Israël). Il a toutefois souligné qu'il avait appelé toutes les parties, par la voix du DFAE, à respecter le droit international humanitaire, et qu'il avait condamné les violations de ce dernier. Après avoir attribué 5 millions de francs au CICR à titre humanitaire d'urgence à la fin juillet, le Conseil fédéral a renforcé son aide humanitaire au Liban et dans les territoires palestiniens en débloquent 15 millions de francs supplémentaires début septembre.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.03.2011
ANITA KÄPPELI

Die **Demokratiebestrebungen in Ländern Nordafrikas und des Nahen Ostens** war auch im Parlament ein Thema. Sowohl der Ständerat als auch der Nationalrat führten im Frühling eine Grundsatzdebatte und diskutierten verschiedenste Vorstösse zur Flüchtlingspolitik und zur Soforthilfe für die betroffenen Menschen vor Ort. Ebenfalls debattiert wurde über eine Sperrung der Vermögenswerte von Regierungsvertretern gewisser nordafrikanischer Länder.⁶

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.03.1991
ANDRÉ MACH

Afin de financer son action au Proche-Orient durant la **guerre du Golfe**, le **CICR** a obtenu une contribution supplémentaire de 10 millions de francs de la part de la Confédération.⁷

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 03.06.1992
ANDRÉ MACH

Le Conseil fédéral a condamné vigoureusement les agressions commises par des éléments serbes contre les populations de Bosnie-Herzégovine. Il s'est également rallié de manière autonome à l'**embargo commercial, financier et aérien** adopté par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'égard de la **Yougoslavie (Serbie et Monténégro)**. L'ordonnance édictée par le Conseil fédéral prévoyait toutefois une exception pour ce qui concerne l'aide humanitaire et le versement de prestations sociales aux personnes des régions concernées. Par la suite, les mesures de l'embargo ont été renforcées et le DFAE a sommé les organisations culturelles et sportives d'interrompre leurs contacts avec ce pays. A la fin du mois d'août, le Conseil fédéral a condamné une nouvelle fois les violations du droit humanitaire international dans l'ex-Yougoslavie et la pratique dite de l'«épuration ethnique» dans la république de Bosnie-Herzégovine.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.09.1992
ANDRÉ MACH

Dans le cadre de la mission de l'**ONU** pour le maintien du **cessez-le-feu en ex-Yougoslavie**, plusieurs **officiers helvétiques** ont été dépêchés sur le terrain en même temps que d'autres observateurs internationaux. Cependant, le Conseil fédéral qui avait annoncé, suite à une demande de l'ONU, son intention d'envoyer une trentaine de policiers helvétiques a finalement renoncé à cette contribution en raison de leur manque de formation pour ce type d'activités et du nombre insuffisant de volontaires. Au total, les moyens mis à disposition par la Confédération pour l'aide sur place se sont montés à 45 millions de francs. Le Conseil fédéral a également contribué financièrement à l'installation du secrétariat de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie qui s'est partiellement tenue à Genève.⁹

INTERPELLATION / ANFRAGE
DATUM: 09.10.1992
ANDRÉ MACH

L'unité sanitaire suisse envoyée au **Sahara occidental** pour soutenir l'opération de l'**ONU** a vu son mandat prolongé pour la durée de l'année 1992 dans un premier temps, puis pour 1993. Le Conseil fédéral a décidé de réduire l'effectif des personnes engagées dans cette mission en raison du nombre peu élevé de casques bleus de l'ONU.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 27.04.1993
AUTOR UNBEKANT

Le Conseil fédéral a attribué 25 millions de francs supplémentaires pour l'**aide humanitaire dans l'ex-Yougoslavie**. Cette contribution a essentiellement servi à faire parvenir des produits alimentaires et des médicaments aux populations, à aménager des possibilités d'hébergement et à garantir l'approvisionnement en eau.¹¹

POSTULATDATUM: 07.10.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un **postulat Fritschî** (prd, ZH) invitant le Conseil fédéral à présenter aux Chambres un rapport exposant comment, au lendemain du non aux Casques bleus, l'**armée** pourrait participer plus activement à la **promotion de la paix**. Le gouvernement est également prié d'envisager la possibilité de développer le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe et de présenter un rapport à ce sujet.¹²

POSTULATDATUM: 16.12.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a transmis un postulat Schoch (prd, AR) priant le gouvernement de faire en sorte que la Suisse lance une offensive diplomatique auprès de tous les gouvernements, afin que le **CICR** puisse remplir ses tâches humanitaires en **Bosnie-Herzégovine** et que les Conventions de Genève soient respectées par toutes les parties contractantes. De son côté, la Chambre du peuple a classé ce même postulat qui lui a été soumis par le député radical bernois François Loeb (94.3454).¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 05.12.1995
LIONEL EPERON

Confronté à des difficultés financières en raison de l'aggravation de nombreux conflits dans le monde, le CICR a lancé un **appel de fonds** urgent afin de couvrir, d'ici à la fin de 1995, un excédent programmé de ses dépenses de quelque 153 millions de francs. A cet égard, le président de l'organisation humanitaire, Cornelio Sommaruga, a sollicité de la Confédération une rallonge budgétaire de 10 millions de francs en plus des 90 millions déjà consentis par la Suisse pour 1995. Bien que soutenue par le Conseil fédéral, cette requête a cependant été rejetée par la majorité des députés siégeant au Conseil des Etats.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 22.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Cornelio Sommaruga a cédé sa place à la tête du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) à l'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères suisse, Jakob Kellenberger. Par ailleurs, le CICR a célébré le **cinquantième anniversaire des Conventions de Genève** en présence de nombreuses personnalités telles que le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan. Dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse, par l'intermédiaire de Ruth Dreifuss et de la présidente du Conseil national, Trix Heberlein, a lancé un appel pour que le droit humanitaire devienne partout une réalité légale.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 09.05.2001
FRANÇOIS BARRAS

Joseph Deiss, lors de sa rencontre avec le président du Comité international de la Croix-Rouge, Jakob Kellenberger, a annoncé une **augmentation du soutien de la Confédération** à l'institution. Une enveloppe de 100 millions de francs lui sera allouée en 2002, contre 99,6 millions en 2001. Le CICR a de plus inauguré à Versoix (GE) son nouveau centre de formation: le bâtiment d'«Ecogia», restauré à hauteur de 9,6 millions de francs, accueillera les débutants et les délégués plus expérimentés pour mieux les préparer aux nouveaux visages des conflits armés. Des partenariats avec d'autres associations humanitaires sont aussi prévus.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 03.04.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au printemps de l'année sous revue, le FHM, présidé par l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, et dirigé par l'ancien directeur de la DDC, Walter Fust, s'est trouvé dans une **situation financière intenable** et a été dissout. Le Conseil fédéral a effectivement décidé de ne plus soutenir l'organisation et de débloquer 1,75 millions de francs pour payer la moitié des créances du FHM ainsi que ses salaires. Cette situation a notamment été engendrée par les exigences draconiennes de Berne qui demande 90% de financement propre depuis 2008, ainsi que par les promesses de financement non tenues de la part des Etats et fondations donateurs. La Suisse a soutenu le forum à hauteur d'un million annuel.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 20.10.2011
ANITA KÄPPELI

Peter Maurer, welcher im Berichtsjahr noch Staatssekretär im Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten (EDA) war, wurde zum **neuen Präsidenten des IKRK** ernannt. Er folgt im Sommer 2012 auf Jakob Kellenberger, seines Zeichens selbst ehemaliger EDA-Staatssekretär, der seinen Rücktritt eingereicht hatte.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 26.06.2012
EMILIA PASQUIER

Jakob Kellenberger a quitté la **présidence du CICR**. Son successeur nommé en 2011, Peter Maurer, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a repris la présidence de l'organisation en juin.¹⁹

VERWALTUNGSAKTDATUM: 15.03.2013
EMILIA PASQUIER

L'année sous revue a marqué le **150e anniversaire du Comité international de la Croix-Rouge**. A cette occasion, Didier Burkhalter a remis à l'organisation un chèque qui permettra de recruter et de former 150 délégués.²⁰

Zwischenstaatliche Beziehungen**ANDERES**DATUM: 31.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

L'ambassade de Turquie en Suisse a remercié le Conseil fédéral et le peuple suisse pour l'aide apportée aux victimes du grave **tremblement de terre** qui s'est déroulé en août au Nord-Ouest du pays dans la région d'Izmit. En novembre, la Chaîne suisse de sauvetage est retournée sur place à l'occasion d'un nouveau séisme.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 21.01.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

La DDC a décidé de ne pas envoyer la **chaîne de sauvetage en Haïti** après le tremblement de terre près de Port-au-Prince, estimant qu'il est préférable de renforcer une aide ciblée visant le plus long terme à une aide ponctuelle massive à l'efficacité discutable.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 25.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a décidé d'octroyer 36 millions de francs supplémentaires à la reconstruction d'**Haïti**. Elle a été financée par le réaménagement des crédits-cadre existants.²³

MOTIONDATUM: 30.09.2011
ANITA KÄPPELI

Nationalrat Reimann (svp, SG) reichte eine Motion ein, welche den Bundesrat verpflichten sollte, sich für die Christen im Irak einzusetzen. Er stellte vier Forderungen auf; so sollte sich die Schweiz für die religiösen Minderheiten einsetzen, diese im Rahmen der schweizerischen humanitären Aktivitäten vor Ort durch den gezielten Aufbau von säkularen Strukturen schützen, sich auf internationaler Ebene gegen die **Christenverfolgung** im Irak einzusetzen sowie einen UNO-Resolutionsentwurf zum Schutz dieser Minderheit einbringen. Die grosse Kammer folgte den Empfehlungen des Bundesrats und nahm lediglich die ersten drei Forderungen des Motionärs an.²⁴

MOTIONDATUM: 08.03.2012
EMILIA PASQUIER

La motion Reimann (udc, SG), demandant une **protection des chrétiens en Irak**, a été adoptée par le Conseil des Etats avec les modifications apportées par le Conseil national. Ce dernier avait adopté les trois premiers points proposés par le motionnaire, soit des mesures visant à protéger les minorités religieuses en Irak, un engagement humanitaire de la Suisse afin de créer des institutions démocratiques laïques et la demande d'une investigation publique dénonçant les violences faites aux chrétiens. Le dernier point demandant à la Suisse d'intervenir auprès de l'ONU afin de contraindre le régime irakien et les forces militaires avait été refusé.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 12.12.2013
EMILIA PASQUIER

En réponse à la détérioration de la situation politique en Syrie, le gouvernement suisse a déboursé **55 millions** de francs au cours de l'année sous revue. Ces fonds ont été alloués pour venir en aide aux victimes du conflit.²⁶

Gute Dienste

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.12.2005
ELIE BURGOS

La Suisse a été chargée de convoquer une **conférence diplomatique internationale**, en vue de l'adoption d'un **nouvel emblème**, un cristal rouge, au sein du **Mouvement de la Croix-Rouge**. Malgré de nombreuses difficultés, notamment entre la Syrie et Israël, la Suisse a réussi à faire adopter ce nouvel emblème pour l'organisation israélienne en fin d'année.²⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 24.03.2006
ELIE BURGOS

En début d'année, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'approbation et la mise en œuvre du troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949, relatif à l'**adoption d'un signe distinctif additionnel**. Ce message a fait suite à l'adoption d'un nouvel emblème (un cristal rouge) au sein du **Mouvement de la Croix-Rouge** en fin d'année dernière, processus auquel la diplomatie suisse avait activement participé. Au **Conseil national**, le groupe de l'Union démocratique du centre a proposé de ne pas entrer en matière, soutenant l'avis qu'un nouvel emblème ferait concurrence à ceux qui existaient déjà. Les tenants de cette proposition ont en outre jugé regrettable que la Suisse nuise à son propre emblème – la croix rouge – en acceptant un signe additionnel. La Commission de politique extérieure a toutefois estimé que le troisième Protocole additionnel n'était pas de nature à affaiblir la croix rouge, mais qu'il contribuait au contraire à améliorer la protection de la population, et permettait même à l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de toucher à l'universalité. Le plénum a voté l'entrée en matière sur l'arrêté fédéral par 125 voix contre 45, avant d'adopter le Protocole additionnel par 126 voix contre 39. Quant au **Conseil des Etats**, il a adopté le projet sans opposition. Au vote final, les deux chambres ont adopté de manière nette le Protocole additionnel.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.06.2006
ELIE BURGOS

Au mois de juin, la 29^{ème} **Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** a eu lieu à Genève. Elle a permis l'adoption, non sans difficultés, d'un nouvel emblème de la Croix-Rouge, le « cristal rouge ». Plus que l'adoption de ce dernier, cette conférence a réussi à déboucher sur l'intégration, au sein du Mouvement de la Croix-Rouge duquel elle a toujours été exclue, de la société de secours israélienne Magen David. Pour faire bonne mesure, les Palestiniens, malgré que la Palestine ne soit pas un Etat souverain, ont été autorisés à rejoindre le Mouvement.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.03.2007
ELIE BURGOS

La Suisse a poursuivi au cours de l'année sous revue son rôle de facilitateur entre les autorités colombiennes et les deux guérillas du pays, les **FARC** et l'**ELN**. Avec l'aide de la France, de l'Espagne et de la Norvège, la Suisse fournit une aide humanitaire aux victimes du conflit armé et cherche à faire aboutir un accord humanitaire sur la libération des otages détenus par les FARC notamment.³⁰

Entwicklungspolitik

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 09.12.1991
ANDRÉ MACH

Le Conseil fédéral a libéré **un crédit de programme de 1,05 milliards de francs** en faveur de la continuation de **l'aide humanitaire et alimentaire de la Confédération**. Ce montant est plus élevé que le précédent qui atteignait 530 millions de francs, mais doit s'étendre sur une période de quatre ans, entre 1992 et 1996, et non plus sur trois. Cette prolongation de la durée du crédit à quatre ans tient compte de la période de législature des Chambres fédérales et vise à obtenir une meilleure cohérence avec la coopération technique et l'aide au développement, dont les crédits s'étendent eux aussi sur quatre ans. L'augmentation de ce crédit permettra à la Confédération de se rapprocher du niveau des autres pays de l'OCDE, dont l'aide publique s'élève en moyenne à 0,35% du produit national brut, alors que celle de la Suisse a atteint 0,31 % du PNB en 1990.

Tout en maintenant la priorité aux pays les plus pauvres, l'aide pourra pour la première fois être ponctuellement destinée aux pays d'Europe de l'Est. Ce crédit sera réparti de la manière suivante: 451 millions pour des contributions à des oeuvres d'entraide internationales, 90 millions pour le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, 140 millions pour l'aide alimentaire sous forme de produits laitiers suisses, 110 millions pour celle sous forme de céréales, 125 millions pour les autres formes d'aide alimentaire et une réserve de 134 millions en faveur des victimes de catastrophes extraordinaires. Les Chambres ont accepté sans difficulté le crédit proposé par le Conseil fédéral.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1992
ANDRÉ MACH

Au total, 252,2 millions de francs ont été utilisés en 1992 par la section de l'**aide humanitaire et alimentaire** (228,2 millions) et le corps suisse d'**aide en cas de catastrophe** (24 millions). Ce montant englobe les contributions aux organisations internationales (95,4), aux organisations de la Croix-Rouge (90), aux oeuvres d'entraide suisse (34,3). Sur le plan géographique, l'aide humanitaire est répartie de la manière suivante: Afrique (78,2 millions), Asie/Océanie (23,3), Europe (essentiellement l'ex-Yougoslavie, 36), Amérique latine (16,3), Moyen Orient (18,5) et le reste (79,9) sans affectation géographique. La part de l'aide alimentaire a représenté 33% du montant total.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1993
AUTOR UNBEKANNT

En ce qui concerne l'**aide humanitaire**, 237 millions de francs ont été mis à disposition par la Suisse. Ce montant a été réparti de la façon suivante: **Afrique** (40,7%), **Asie** (22,1%), **Amérique latine** (7,8%) et **Europe** (29,4%). Un effort particulier a été consacré à l'**ex-Yougoslavie**; depuis le début de la guerre, environ 80 millions de francs ont été dépensés afin de soulager les souffrances des populations.³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.10.1994
LIONEL EPERON

La **tragédie du Rwanda** a fortement ébranlé les milieux de l'aide suisse au développement et a suscité de nombreuses interrogations quant au soutien substantiel accordé à ce pays par la Confédération. Ces dernières années en effet, des dizaines de millions de francs y ont été investis par la Suisse. Devant l'ampleur du drame, la coopération suisse au Rwanda a été interrompue et convertie en aide humanitaire. CHF 200'000 ont notamment été octroyés par la Confédération à l'association Reporters sans frontières (RSF) pour l'exploitation d'une radio humanitaire (Radio-Hirondelle). La reprise de la coopération suisse au Rwanda a été soumise à la réalisation de progrès durables en matière de réconciliation nationale, de respect des droits de l'homme et de mise sur pied d'un Etat de droit.³⁴

POSTULAT

DATUM: 12.12.1994
LIONEL EPERON

La Chambre des cantons a transmis un postulat de sa Commission des finances invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport sur la portée de l'**aide alimentaire** en tant que partie de l'aide humanitaire dans le cadre de la politique agricole nationale.³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.11.1995
LIONEL EPERON

L'aide publique au développement allouée par la Suisse en 1994 s'est élevée à **0,36% du produit national brut**, soit 0,02% de plus qu'en 1993, mais 0,04% en deçà de l'objectif auquel le gouvernement s'était engagé à l'occasion du Sommet de la terre de Rio en 1992. Sur les 1,295 milliard de francs dépensés par la Confédération, 775 millions ont été affectés à la coopération, 250 millions à l'aide humanitaire et 180 millions à des mesures économiques et commerciales. Les contributions des cantons et communes se sont, pour leur part, chiffrées à 22 millions de francs. Quant à l'aide privée suisse en faveur des pays les plus défavorisés, elle a atteint la somme de 229 millions de francs contre 213 millions en 1993.³⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.12.1995
LIONEL EPERON

Malgré les appels lancés par la diplomatie rwandaise en vue d'une éventuelle reprise de l'aide helvétique au Rwanda, la coopération suisse au développement en faveur de ce pays était toujours suspendue à la fin de l'année. Son avenir dépendra en grande partie des conclusions que tirera la Commission Voyame, instituée en octobre 1994 et dont la tâche est de faire la lumière sur les activités que la Suisse a menées durant une trentaine d'années au Rwanda. La Confédération a néanmoins tenu à soutenir le processus de **reconstruction nationale** en débloquant une enveloppe financière de quelque 15 millions de francs au titre de l'aide humanitaire, complétée notamment par la mise à disposition de la MINUAR de trois observateurs de police civile chargés de participer à la formation de nouveaux policiers rwandais. De leur côté, les autorités de Kigali - jugeant le nombre d'organisations non-gouvernementales présentes sur le territoire rwandais trop élevé - ont décidé en fin d'année d'expulser 38 organisations caritatives, dont Terre des hommes (Lausanne) et Médecins sans frontières Suisse. Le Corps suisse en cas de catastrophe a également été prié de quitter le pays.³⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.05.1996

LIONEL EPERON

Les responsables de l'OFAEE ont tiré un bilan intermédiaire satisfaisant du "**programme de désendettement créatif**" mis sur pied à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération. Celui-ci a en effet permis à la Suisse de racheter les dettes de 27 pays débiteurs d'entreprises suisses correspondant à un montant de 1,3 milliard de francs au total. En contrepartie, les Etats bénéficiaires ont consacré 267 millions de francs en monnaie locale à la constitution de fonds destinés à la réalisation de projets de développement et d'environnement ainsi qu'à la création de petites entreprises.³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.05.1996

LIONEL EPERON

En 1995, l'aide publique au développement allouée par la Suisse a atteint 1,269 milliard de francs contre 1,317 milliard l'année précédente. Correspondant à **0,34% du produit national brut**, ce montant se situe donc largement en-dessous de l'objectif du Conseil fédéral visant à porter la part du soutien financier helvétique aux pays les plus défavorisés à 0,4% du PNB d'ici l'an 2000. Face au plafonnement des moyens mis à sa disposition, la DDC a été contrainte à concentrer son action sur un nombre restreint de pays bénéficiaires.³⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.06.1996

LIONEL EPERON

A l'occasion de la célébration de son 25e anniversaire, **la Communauté de travail** des oeuvres d'entraide helvétiques a annoncé son intention de lancer une vaste campagne Nord-Sud durant les années 1997/98, afin que la population suisse incite la Confédération à accorder une place plus importante aux pays en développement dans la conduite de sa politique étrangère.⁴⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 20.11.1996

LIONEL EPERON

En fin d'année, le Conseil fédéral a transmis au parlement un message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération. Celui-ci propose l'allocation d'un **nouveau crédit-cadre de 1,05 milliard de francs** s'étendant sur une période d'au moins quatre ans et destiné à prendre le relai de l'actuel crédit dont les ressources financières seront probablement épuisées au milieu de 1997. Aux yeux des autorités fédérales, la poursuite de l'action humanitaire de la Suisse en faveur des pays les plus démunis se justifie plus que jamais compte tenu de l'augmentation des conflits armés, de la pauvreté et des catastrophes naturelles à laquelle il est donné d'assister. A l'appui de sa demande de crédit en vue de financer les moyens mis en oeuvre par la Suisse dans ce domaine (contributions en espèces, livraisons de denrées alimentaires et de matériel, interventions du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe), le gouvernement a fait figurer en annexe de son message la "Stratégie de l'aide humanitaire de la Confédération pour la seconde moitié des années nonante". Ce document établit plusieurs directives pratiques visant à définir avec concision la méthode par laquelle l'aide humanitaire helvétique entend remplir son mandat. Parmi ces directives figurent la nécessité d'intégrer l'aide humanitaire dans l'ensemble de la politique étrangère suisse, de concentrer l'aide sur des objectifs à priorités sectorielle ou géographique, d'obtenir la coopération des bénéficiaires de l'aide ainsi que celle des autorités locales afin de permettre aux victimes de se tirer d'affaire de façon autonome et, finalement, de contribuer à la promotion d'une aide cohérente et économe de manière à éviter les doubles emplois tant sur le plan suisse que sur le plan international.⁴¹

POSTULAT

DATUM: 13.12.1996

LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un postulat (96.3120) Eymann (pl, BS) invitant le gouvernement à prévoir, dans le cadre de la coopération au développement, des projets visant à encourager la production d'**énergies renouvelables** dans les pays du Tiers-monde. Lors de la session parlementaire d'hiver, la même chambre devait en outre transmettre un postulat Zapfl (pdc, ZH) priant le gouvernement de faire le point sur la **politique de coopération** avec les pays de l'Est et du Sud en soumettant à cette fin au parlement un **rapport** rendant compte des événements de cette dernière décennie.⁴²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 31.12.1996
LIONEL EPERON

Durant l'année 1996, la Confédération a décidé d'augmenter le **financement mixte** octroyé au Vietnam de quelque 10 millions de francs (part helvétique: 5 millions). Elle a par ailleurs accordé des **aides à la balance des paiements** à l'Erythrée (9 millions), au Burkina Faso (13 millions) et au Mozambique (18 millions). En outre, la Suisse a participé à plusieurs **opérations de désendettement** coordonnées sur le plan international dont les bénéficiaires ont été la Bolivie et le Honduras auxquels les autorités fédérales ont respectivement attribué 10 et 7 millions de francs. Elle s'est finalement engagée à participer à hauteur d'un montant de 40 millions de francs à la création d'un fonds international de désendettement qui devrait voir le jour sous les auspices du FMI et de la Banque mondiale.⁴³

BUNDESRATSGESCHÄFTDATUM: 03.06.1997
LIONEL EPERON

Transmis à la fin 1996, le message du Conseil fédéral relatif à la continuation de l'**aide humanitaire** internationale de la Confédération a été traité par le parlement. Au Conseil national, la proposition du gouvernement d'octroyer un crédit-cadre de 1,05 milliard de francs sur une période minimale de quatre ans n'a été combattue par aucun groupe parlementaire. Seuls les Démocrates suisses – particulièrement soucieux de la mauvaise situation des finances fédérales – se sont montrés réticents à l'idée d'allouer un pareil montant. Ils se sont néanmoins abstenus de proposer une quelconque réduction de la somme proposée eu égard à la prolongation de trois à quatre ans de la période couverte par le crédit. Si d'autres critiques mineures ont également été émises, la grande majorité des intervenants a toutefois souligné le bien-fondé du soutien helvétique en la matière à l'heure où la réputation internationale du pays est mise à mal par l'affaire des fonds juifs. Quant à la Chambre des cantons, c'est à l'unanimité qu'elle a à son tour alloué le crédit demandé.⁴⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 14.03.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le **Corps suisse d'aide en cas de catastrophe** (ASC) a fêté cette année son vingt-cinquième anniversaire. A cette occasion il a quelque peu redéfini le cadre de son action. Ainsi, un effort supplémentaire sera désormais fourni dans la prévention des catastrophes naturelles. La Task Force qui était chargée depuis quatre ans des camps de réfugiés a également été démantelée au profit d'un engagement plus individuel des éléments à disposition.⁴⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 15.07.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le **budget** de cette année pour l'aide humanitaire de la Suisse s'est élevé à 224 millions de francs. Malgré une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+2 millions), il est toujours inférieur de presque 30 millions à ceux du début des années nonante, ceci en raison des mesures d'économie entreprises par la Confédération. Les priorités pour l'année sous revue ont été le Kosovo, le Rwanda et l'Angola. En 1997, la majeure partie des activités de l'aide humanitaire helvétique a été consacrée au retour des réfugiés dans leur pays et aux problèmes qui en ont découlé.⁴⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 20.10.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse et le **Venezuela** ont signé un accord portant sur l'engagement dans ce pays de la CSA et de ses sauveteurs en cas de tremblement de terre. Avec ce contrat, la CSA peut engager des moyens sans perdre de temps en formalités bureaucratiques. La Suisse compte désormais quinze accords de ce type avec différents pays.⁴⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 06.07.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse, la Grèce et la Russie ont mis sur pied à la fin du mois d'avril l'**opération humanitaire**

« Focus » destinée à acheminer vivres et médicaments dans les différentes régions des Balkans ravagées par la guerre. L'Autriche a rejoint cette coalition au mois de juin et les quatre pays ont signé un protocole d'accord avec la République fédérale de Yougoslavie réglant les modalités du déroulement de l'aide humanitaire et les questions administratives. Les pays occidentaux ainsi que les dirigeants albanais du Kosovo ont donné leur accord à cette mission. Seul le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a critiqué le bien-fondé de cette opération et notamment le danger d'une politisation de l'humanitaire. Pour l'organisation qui ne voulait pas envoyer sur place ses délégués tant que le président Milosevic n'avait pas donné son accord par écrit, l'intervention de la Suisse était quelque peu ambiguë. Dans les faits, l'opération « Focus » a rencontré passablement de difficultés (notamment d'accès et de sécurité) dans la distribution de vivres et de produits de première nécessité et, avec la fin de la guerre, les membres de « Focus » ont décidé de concentrer leur action sur la

reconstruction et la distribution de matériaux.⁴⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 19.08.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le directeur de la DDC, Walter Fust, a pris position pour une **continuation de l'aide Suisse à la Bosnie** durant les prochaines années. Après s'être concentrée sur la reconstruction, la DDC souhaite désormais mieux prendre en compte les femmes et mettre l'accent sur la création d'emplois, les droits de l'homme, l'intégration des personnes âgées et de celles ayant fui le pays lors de la guerre. Par contre, la Suisse a menacé de réduire son programme d'aide à la reconstruction de 1,5 million de francs si cette somme, préalablement versée dans une banque de Sarajevo menacée de faillite, n'était pas libérée.⁴⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.09.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Confédération a accordé un crédit de 1,5 million de francs aux victimes du conflit au **Timor Oriental**. Cette aide sera directement attribuée au CICR, au Haut commissariat aux réfugiés (HCR) et au Programme Alimentaire Mondial (PAM). En outre, la Suisse fournira une contribution financière d'un demi million au Trust Fund de la Force internationale pour le Timor Oriental.⁵⁰

ANDERES

DATUM: 08.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

En raison du conflit au Kosovo et de ses conséquences en Suisse et sur place, le parlement s'est penché à plusieurs reprises sur la situation humanitaire dans les Balkans et a en général exprimé son souhait de voir la Confédération collaborer à la **promotion de la paix et à la reconstruction dans cette région**. Au mois d'avril, un petit groupe de députés représentant les quatre partis gouvernementaux se sont d'ailleurs rendus en Albanie. A leur retour, ils ont déposé avec succès dans chaque chambre deux textes demandant pour l'un au Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour tenter de parvenir à un cessez-le-feu au Kosovo et pour l'autre, que la Confédération continue d'accorder la priorité à l'aide sur place et renforce la coopération avec l'Albanie, le Monténégro et la Macédoine dans le cadre de l'aide aux pays de l'Est, ceci principalement par la voie de mesures sociales et d'investissements dans les infrastructures. Sur le même thème, la première partie d'une motion du groupe socialiste a également été transmise comme postulat. Ce texte proposait que le gouvernement alloue un crédit de 100 millions de francs aux programmes d'aide d'urgence, que les projets de reconstruction obéissent aux principes du développement durable et enfin qu'ils soient pris en charge par les Albanais du Kosovo contre rémunération (cash for work). La seconde partie de la motion a été classée, car considérée comme déjà réalisée. Elle demandait que le Conseil fédéral propose un crédit cadre pour la création d'un programme spécial destiné aux Balkans (le gouvernement avait débloqué à cette fin un deuxième crédit de 20 millions au début du mois d'avril). Par ailleurs, la petite chambre a transmis une recommandation Simmen (pdc, SO) qui demandait au Conseil fédéral d'apporter une aide à la reconstruction à la Serbie après les bombardements dont elle avait fait l'objet de la part de l'OTAN. Connaissant bien la situation pour s'être rendu sur place à plusieurs reprises, le Conseiller fédéral Joseph Deiss ne s'est pas opposé à une participation de la Suisse concernant l'apport d'une aide d'urgence. Mais il a rappelé qu'une aide à la reconstruction ou au développement était liée à certaines conditions, la Confédération ne désirant pas soutenir ou renforcer des régimes que simultanément elle condamne. Selon le rapport de gestion du Conseil fédéral, les coûts de toutes les mesures prises en relation avec le conflit du Kosovo se sont élevés en 1999 à quelque 1,2 milliard de francs.⁵¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

A l'approche de l'hiver, la Suisse a décidé d'augmenter encore son aide au Kosovo et en Serbie en acheminant 730 tonnes de farine et 500 tonnes d'huile de colza. La farine a été offerte par la fédération suisse des producteurs et sa distribution sur place assurée par le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM). Au total, **l'aide alimentaire** accordée par la Suisse à la Serbie et au Kosovo atteignait près de 5,6 millions de francs en novembre. Cinq cents vaches ont aussi été offertes au Kosovo afin de reconstituer un cheptel décimé et d'approvisionner la population en lait.⁵²

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 20.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le **Corps suisse d'aide en cas de catastrophe** (ASC) a été plus sollicité que jamais en 1999. Actif dans 44 pays, cet organe de la DDC a accompli 406 engagements contre 278 en 1998. Près de 60% de ceux-ci furent consécutifs au conflit dans les Balkans, mais l'ASC est aussi intervenue abondamment en Amérique centrale suite à l'ouragan « Mitch ». Sur place, l'aide suisse à la reconstruction s'est élevée à 83,4 millions de francs. Environ 1,2 million de personnes réparties dans 170 villages ont profité des projets suisses, selon la DDC. Dans cette somme sont compris 43 millions de l'aide publique, 35,1 millions de la Chaîne du bonheur et 5,3 millions fournis par les œuvres d'entraide actives sur place.⁵³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.03.2000
FRANÇOIS BARRAS

Afin de venir au **secours des populations frappées par les inondations au Mozambique** en début d'année, 10 millions de francs ont été débloqués par la DDC: 5 millions à titre de l'aide humanitaire d'urgence, 5 autres prélevés sur le programme d'aide à long terme au Mozambique (environ 22 millions de francs par an). Cette somme a été réservée à la reconstruction de dispositifs sanitaires – hôpitaux et réseau d'eau potable. L'envoi d'experts a aussi permis de découvrir le danger des mines déterrées par les crues catastrophiques.⁵⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.08.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a fait part de sa volonté d'**augmenter la part du PNB dévolu à l'aide humanitaire** de 0,34% en 2000 (3,2% des dépenses de la Confédération) à 0,4% à l'horizon 2010, soit une augmentation de 80 à 100 millions de francs par année. Pour l'année 2000, 1,5 milliards de francs ont été alloués à la coopération au développement, à l'aide humanitaire et à la coopération avec les pays de l'Est. Durant l'année sous revue, la DDC a été présente dans 27 pays, consacrant 46% de ses fonds à la reconstruction dans les Balkans. Le reste a été utilisé en Afrique (16%), en Asie (11%), en Amérique latine (4%) et dans des organisations et institutions diverses (23%). Dans cette configuration, l'Inde arrivait en seconde position dans la liste des Etats où la Confédération s'investit le plus, avec 33,8 millions de francs d'aide au développement (après le Mozambique, 35 millions de francs). Lors de la conférence annuelle de la coopération au développement, la DDC et le secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont placé l'Inde en tête des débats, afin d'améliorer la participation suisse dans le pays.⁵⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

Suite à la guerre civile et aux attaques aériennes américaines et anglaises sur le territoire afghan, **la Confédération a déployé un programme humanitaire** afin de venir en aide aux populations civiles. Un mini pont aérien a été mis en place entre Zurich et Turkménabad, alors qu'un convoi de sept camions a suivi le même trajet, acheminant des tentes, des couvertures, des sacs de couchage et des ustensiles de cuisine. L'aide suisse s'est effectuée en collaboration avec le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR). De plus, le Conseil fédéral a augmenté son soutien financier à l'Afghanistan pour l'année 2001 de 5 millions de francs, soit un total de 17,5 millions de francs. Enfin, la DDC a annoncé son intention de rétablir une présence helvétique à Kaboul: l'antenne humanitaire suisse à Islamabad devrait être déplacée dans la capitale afghane en 2002, après qu'une mission d'évaluation aura donné son feu vert. En revanche, l'éventualité du retour d'un corps diplomatique à Kaboul, retiré depuis 1979, n'a pas été discutée.⁵⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.06.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le parlement a accepté sans opposition le message concernant **la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération**. Il prévoit l'allocation d'un crédit-cadre de 1,5 milliard de francs pour une période de 4 ans. L'importante augmentation de la somme demandée par rapport au précédent crédit-cadre de 960 millions de francs s'explique par le fait que ce message en contient en réalité deux. Le financement par la Confédération des frais du Comité international de la Croix-Rouge induits au siège, par ses activités de soutien aux opérations sur le terrain, est inclus dans ce montant. Une autre partie de la hausse est attribuable à l'augmentation des moyens financiers. Un message complémentaire (01.073) sur **l'augmentation et la prolongation du 3ème crédit de programme pour la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est** a également été adopté, contre l'avis de l'UDC cette fois. Il s'agissait d'une augmentation de 500 millions de francs d'un crédit de programme destiné à la coopération avec les pays des Balkans, du Caucase et de l'Asie centrale. La somme doit permettre de la prolonger jusqu'à fin 2004.⁵⁷

POSTULAT
DATUM: 14.12.2004
ELIE BURGOS

Un postulat Lang, déposé en fin d'année, demandait au Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'augmenter de manière significative son engagement dans le cadre du **déminage humanitaire en Bosnie-Herzégovine**. Le gouvernement a proposé de rejeter ce postulat, dans la mesure où l'examen des besoins ne conclut pas à la nécessité d'un recentrage de la politique actuelle en la matière, ni des moyens engagés.⁵⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.12.2004
ELIE BURGOS

Le **raz-de-marée** (« tsunami » en japonais) qui a frappé l'Asie le 26 décembre 2004 a fait plusieurs centaines de milliers de morts. La Thaïlande, l'Indonésie, le Sri Lanka et l'Inde ont été les pays les plus touchés par la catastrophe. Le DFAE a immédiatement annoncé l'envoi d'une aide d'urgence aux victimes et le Conseil fédéral a demandé au DDPS de mettre un détachement de l'armée suisse à disposition du Haut Commissariat des Nations Unies (HCR), afin de lui fournir un appui dans le cadre de son action d'aide humanitaire à Sumatra (contingent de 3 hélicoptères Super Puma et une cinquantaine de soldats non armés). Un mois après le passage du raz-de-marée, 175 ressortissants suisses étaient encore portés disparus. Si la Chaîne du bonheur a récolté presque 200 millions de francs en Suisse, plus de 4 milliards de francs d'aide ont été promis par quelque 60 pays.⁵⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 14.03.2005
ELIE BURGOS

Début février, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'**envoi de moyens de transport de l'armée** afin de soutenir les prestations d'aide humanitaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Indonésie, suite au **raz-de-marée** qui a frappé l'Asie le 26 décembre 2004. Trois hélicoptères de transport de l'armée suisse, ainsi que 50 personnes (pour une durée de trois mois au plus) ont été mis à disposition du HCR dans le cadre d'un service d'appui à l'étranger. La durée de cet engagement dépassant trois semaines, l'approbation du parlement était nécessaire. Les chambres ont confirmé celui-ci de manière très nette au début du mois de mars.⁶⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 29.11.2006
ELIE BURGOS

En fin d'année, le Conseil fédéral a remis aux chambres son **message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération**. Il s'agissait du 20ème message depuis la création de l'aide humanitaire de la Confédération. Le crédit cadre de 1,5 milliard de francs, qui sera épuisé à mi-2007, devait être renouvelé, et le message du gouvernement proposait l'allocation d'un crédit-cadre d'un montant identique, couvrant une période de quatre ans au moins.⁶¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 13.06.2007
ELIE BURGOS

Les chambres ont examiné le projet d'arrêté fédéral concernant le **financement de la continuation de l'aide humanitaire internationale** de la Confédération. Le message du Conseil fédéral proposait l'allocation d'un crédit-cadre de 1,5 milliard de francs sur une période de quatre ans au moins. En tant que premier conseil à examiner cet objet, le **Conseil des Etats** a approuvé le projet sans discussion ni opposition. Au **Conseil national**, l'entrée en matière n'a pas été contestée, même si les porte-parole du groupe UDC se sont montrés critiques à l'égard du projet. Le conseiller national zurichois Christoph Mörgeli (udc) a toutefois déposé une proposition de minorité visant à faire préciser dans l'arrêté fédéral que les organisations non gouvernementales et les œuvres d'entraide aidées financièrement par la Confédération devaient s'engager à utiliser les contributions qui leur étaient allouées à des fins exclusivement humanitaires et dénuées de tout objectif politique. Cette proposition a été rejetée par 113 voix contre 36. Le projet d'arrêté fédéral a ensuite été adopté par 143 voix contre 14.⁶²

BERICHT
DATUM: 06.03.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de mars de l'année sous revue, le Conseil fédéral a rendu son avis sur le **rapport d'enquête concernant les programmes de reconstruction** des écoles et des maisons individuelles mis en place par la DDC suite au tsunami au Sri Lanka. Il a relevé que la gestion financière n'avait recélé aucun indice d'irrégularité.⁶³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 29.09.2011
ANITA KÄPPELI

Der Nationalrat diskutierte in der Herbstsession als Erstrat den Antrag des Bundesrates um die **Verlängerung und Aufstockung des Rahmenkredits für die internationale humanitäre Hilfe**. Der Betrag von CHF 112 Mio. sollte lediglich der Verlängerung der Laufzeit des Kredits und somit der Überbrückung bis Ende 2012 dienen, bis der Bundesrat ab Anfang 2013 die Rahmenkredite für die DEZA, die Osthilfe und das SECO in einem Paket vorlegen würde. Der Minderheitsantrag Mörgeli (svp, ZH), diese Mehrausgaben durch eine Kürzung des äquivalenten Betrags bei der Entwicklungshilfe zu kompensieren, wurde klar abgelehnt. In der Gesamtabstimmung sprachen sich alle Fraktionen mit Ausnahme der SVP geschlossen für das Geschäft aus. Der Ständerat schloss sich dem an und stimmte im Dezember zu.⁶⁴

POSTULAT
DATUM: 16.06.2015
AMANDO AMMANN

Mittels Postulat forderte Ständerat Eder (fdp, ZG) den Bundesrat im März 2015 dazu auf, Massnahmen zur **Förderung des Schutzes der Flüchtlinge aus Syrien mittels humanitärer Hilfe vor Ort** in den Bereichen Nothilfe und Wiederaufbauhilfe zu prüfen. Eder schlug vor, dass die Finanzierung durch die bereits existierenden Rahmenkredite «Humanitäre Hilfe» und «Entwicklungszusammenarbeit» erfolgen sollte und bei Bedarf die Zusatzfinanzierung durch einen ausserordentlichen Rahmenkredit zu prüfen sei. Die Begründung des Postulats entsprach derjenigen, welche auch Nationalrätin Schmid-Federer (cvp, ZH) in ihrem beinahe identischen Postulat formuliert hatte. So müsse die Schweiz ihr Engagement in der Krisenregion erhöhen, um die kritische Unterbringungs- und Versorgungslage in den Flüchtlingslagern in Syrien und dessen Nachbarländern zu verbessern und dadurch den Migrationsdruck auf Europa zu mildern.

Der Bundesrat legte in seiner Stellungnahme die bisherigen Massnahmen der Schweiz im Rahmen der Nothilfe für Syrien dar und betonte, dass ein Wiederaufbau Syriens angesichts der gegenwärtigen Lage ausser Frage stehe. Dennoch werde er auch in Zukunft die durch das Postulat geforderten Massnahmen und deren Finanzierung überprüfen. Daher beantragte er die Annahme des Postulats.

Der Nationalrat beschäftigte sich in der Sommersession 2015 mit dem Postulat. Da der Bundesrat kurz nach Einreichung des Vorstosses neue Massnahmen für die Opfer des Syrienkonflikts verabschiedet hatte, beschränkte sich Ständerat Eder darauf, den langsamen Aufnahmeprozess von 3000 syrischen Flüchtlingen in die Schweiz zu bemängeln. Bundesrat Burkhalter begründete das von Eder bemängelte Tempo des Vorgehens mit der komplexen Koordination zwischen Bund, Kantonen und dem UNHCR und der damit einhergehenden umfangreichen Vorbereitung.

Das Postulat wurde im Anschluss ohne Gegenstimme angenommen.⁶⁵

POSTULAT
DATUM: 01.03.2016
AMANDO AMMANN

Der Bundesrat solle konkrete Massnahmen in den Bereichen Nothilfe und Wiederaufbauhilfe ausarbeiten und die Prüfung einer Zusatzfinanzierung mittels ausserordentlichem Rahmenkredit einleiten. Das forderte Nationalrätin Schmid-Federer (cvp, ZH) im März 2015 mit ihrem Postulat **«Förderung des Schutzes der Flüchtlinge aus Syrien mittels Hilfe vor Ort»**, ebenso wie das gleich lautende Postulat Eder (fdp, ZG; Po.15.3026).

Schmid-Federer nahm in ihrer Postulatsbegründung Bezug auf ein Postulat der SPK-NR, welches Massnahmen zur Verteilung grösserer Flüchtlingsgruppen aus Syrien zur Entlastung der angrenzenden Staaten prüfen liess. Die Unterbringungs- und Versorgungslage syrischer Flüchtlinge habe sich im Libanon und der Türkei verschlechtert, argumentierte Schmid-Federer. Um den Migrationsdruck auf Europa zu mindern müsse man nun in Syrien und dessen Nachbarstaaten nebst den Nothilfemassnahmen auch Massnahmen im Bildungs- und Gesundheitsbereich umsetzen, welche den Wiederaufbau Syriens zum Ziel hätten.

In seiner Stellungnahme erwähnte der Bundesrat die bereits geleistete Unterstützung an die Opfer des Syrienkonflikts. So habe die Schweiz bis Ende 2014 CHF 128 Mio. investiert und man plane die Aufnahme von 3000 schutzbedürftigen Personen. Eine direkte Wiederaufbauhilfe sei aufgrund der gegenwärtigen Situation in Syrien undenkbar, doch der Bundesrat werde die durch das Postulat geforderten Massnahmen sowie deren Finanzierung weiterhin prüfen. Er beantrage daher die Annahme des Postulats.

Nachdem das Postulat in der Sommersession 2015 noch von Roland Büchel (svp, SG) bekämpft worden war, kam es in der Frühlingssession 2016 zur nationalrätlichen Diskussion. Roland Büchel unterstützte zwar das Schweizer Engagement in Syrien, zeigte sich aber kritisch hinsichtlich weiterer Ausgaben, welche einen ausserordentlichen Rahmenkredit benötigen könnten. Der zuständige Bundesrat Didier Burkhalter machte die bundesrätliche Position klar, dass an einen Wiederaufbau in Syrien noch lange nicht zu denken sei und die Schweiz seit der Einreichung des

Postulats weitere CHF 122 Mio. für die Nothilfe vor Ort eingesetzt habe. Der Bundesrat empfahl das Postulat, wie bereits jenes von Joachim Eder, zur Annahme. Dieser Empfehlung folgte die grosse Kammer mit 121 zu 67 Stimmen, die Gegenstimmen stammten von der geschlossen stimmenden SVP-Fraktion und FDP-Nationalrat Jauslin (fdp, AG).⁶⁶

MOTION

DATUM: 27.09.2017
AUDREY BOVEY

Au mois d'avril 2016, Christian Imark (udc, SO) déposait une motion avec pour objectif de **couper court au détournement des deniers publics à des fins de racisme, d'antisémitisme et d'incitation à la haine**. Par une référence implicite au contexte du conflit israélo-palestinien, le conseiller national soleurois demandait alors au Conseil fédéral d'intervenir afin que la Suisse ne soit à l'avenir plus en mesure de participer au financement de «projets de coopération au développement menés par des ONG impliquées dans des actions racistes, antisémites ou d'incitation à la haine, ou encore dans des campagnes BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions).»

Dans sa réponse, le Conseil fédéral a tenu à rappeler que la Suisse «ne finance que des organisations dont l'engagement est conforme aux valeurs de sa politique extérieure telle que définie par la Constitution fédérale». L'exécutif national a dès lors jugé inutile de procéder à une modification des dispositions légales et invité au rejet de la motion.

Du côté du Parlement, le Conseil national est le premier à s'être penché sur la motion Imark en date du 8 mars 2017. Le texte a été accepté par une majorité de la chambre basse (111 voix pour, 78 contre et 4 abstentions), la plupart des votes d'opposition émanant alors des rangs verts et socialistes.

Le Conseil des Etats a quant à lui opté pour une version modifiée de la motion Imark, intimant au Conseil fédéral d'examiner, puis de procéder à une modification des dispositions légales concernées en dernier recours uniquement, afin que tout soutien financier à des organismes engagés dans des actions racistes, antisémites ou incitant à la haine soit rendu impossible.

La chambre basse s'est en définitive montrée favorable au projet tel que modifié par les sénatrices et sénateurs.⁶⁷

POSTULAT

DATUM: 05.06.2018
AMANDO AMMANN

In der Sommersession 2018 wurde das Postulat Schmid-Federer (cvp, ZH) zur **Förderung des Schutzes der Flüchtlinge aus Syrien mittels Hilfe vor Ort** abgeschrieben. Man habe mit der Botschaft zur internationalen Zusammenarbeit (IZA) 2017-2020 das fast identische Postulat Eder (fdp, ZG; Po. 15.3026) zur Abschreibung beantragt. Das vorliegende Postulat sei erst nach Publikation der Botschaft angenommen worden, so der Bundesrat. Beide Postulate seien aufgrund der Botschaft zur IZA materiell erfüllt, der Rahmenkredit für die «Humanitäre Hilfe» sei aufgestockt worden, was auch höhere Zahlungen im Kontext der Syrienkrise zur Folge habe. Darüber hinaus sei 2017 ein humanitäres Büro in Damaskus eröffnet worden, um das Schweizer Engagement weiter zu stärken. Damit sah der Bundesrat das Anliegen des Postulats als erfüllt an und beantragte dessen Abschreibung im Rahmen des Berichts zu den Motionen und Postulaten der gesetzgebenden Räte im Jahre 2017 (BRG 18.006).⁶⁸

POSTULAT

DATUM: 25.09.2018
AUDREY BOVEY

Le 14 décembre 2018, le Conseil national a adopté le postulat déposé par le conseiller national libéral-radical Hans-Ulrich Bigler (plr, ZH), en vue de l'élaboration d'un **rapport détaillé sur le financement des ONG palestiniennes et israéliennes**. Le postulat Bigler faisait suite à un article paru dans la NZZ au mois de juillet 2018, dans lequel figurait une liste de l'ensemble des organisations palestiniennes et israéliennes bénéficiant de soutiens financiers de la part du DFAE et de la DDC. Par souci de transparence et en raison de l'importance des montants reversés à certains organismes, le conseiller national zurichois demandait au Conseil fédéral de produire un rapport précisant les activités de chacune de ces organisations, les accords qui lient ces dernières au DFAE, les moyens mis en place par le DFAE afin de contrôler l'affectation des ressources allouées ainsi que les résultats obtenus.

Le conseil fédéral s'était auparavant également exprimé en faveur de l'acceptation du postulat, précisant que les conclusions relatives au postulat Bigler seraient intégrées au rapport faisant suite à la motion Imark (16.3289).⁶⁹

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

POSTULAT
DATUM: 20.03.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil national a transmis un postulat Günter (ps, BE) qui invite le Conseil fédéral à étudier comment le DDPS pourrait participer au programme de soins thérapeutiques pour les victimes de la torture mis sur pieds par la Croix-Rouge suisse et à rendre un rapport à ce sujet. L'auteur argue que par rapport aux nouvelles missions de l'armée, les autorités ont intérêt à acquérir des connaissances concrètes dans le domaine du comportement des civils et des militaires confrontés à des expériences traumatisantes.⁷⁰

Militäreinsätze

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 19.06.1997
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Suite à la décision prise en 1996 de répondre positivement au «Partenariat pour la Paix» (PPP) proposé par l'OTAN, **le conseiller fédéral Adolf Ogi a présenté**, en juin, au siège de l'organisation nord-atlantique à Bruxelles, **le programme détaillé de la participation helvétique au PPP**. Alors que les Etats neutres collaborant à ce projet (Autriche, Finlande et Suède) ont inclus dans leur offre l'engagement de leurs forces armées lors d'opérations militaires de maintien de la paix, le programme de la Suisse exclut toute action de ce type. En effet, selon le contrat de participation entre la Confédération et l'OTAN, valable jusqu'en 1999 et renouvelable pour une nouvelle période de trois ans, la Suisse ne pourra prendre part tout au plus qu'à des actions de nature civile. Les domaines pour lesquels la Suisse offrira ses services ont trait à l'aide en cas de catastrophe (corps en cas de catastrophe), à l'aide humanitaire ainsi qu'à la formation. Concernant ce dernier volet, de nombreux cours seront donnés à des militaires étrangers, notamment en matière de droit humanitaire, de politique de sécurité, de déminage, de gestion des armes chimiques et de médecine militaire. L'armée suisse apportera également son savoir et son expérience en matière de contrôle démocratique des forces armées. Au total, l'offre helvétique comprendra pas moins de 18 projets. En contrepartie, la Confédération pourra participer aux réunions du Conseil de partenariat euro-atlantique. Nouvellement créé et remplaçant le Conseil de coopération nord-atlantique, cet organe vise à associer les pays membres du PPP aux décisions majeures prises par l'OTAN ainsi qu'à créer un forum de discussion où membres et non-membres de l'organisation nord-atlantique jouiront d'un même statut. La Suisse pourra y obtenir de nombreuses informations. Le contrat passé avec l'OTAN prévoit aussi la participation de militaires suisses à des cours ainsi qu'à des réunions d'experts. Présentant son programme au secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, le chef du DMF a souligné que le PPP permettrait à la Suisse de trouver une voie originale entre la nécessaire solidarité internationale et les exigences posées par la neutralité. S'il est dans l'immédiat exclu que la Suisse contribue de manière plus importante à la sécurité en Europe, A. Ogi n'a cependant pas écarté une intégration à terme quelque peu plus poussée à des mécanismes de défense collectifs.⁷¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Alors que le conflit battait son plein au Kosovo, le Conseil fédéral avait déjà décidé **d'envoyer en Albanie trois hélicoptères de l'armée « Super Puma »** pour des missions d'évacuation de réfugiés et de transport de matériel humanitaire. Une quarantaine de militaires, dont des gardes-fortifications armés, ont accompagné les trois appareils pour assurer leur maintenance et la logistique. Baptisée « Alba », cette mission a été accomplie **dans le cadre des activités du PPP** (Partenariat pour la paix). Adolf Ogi s'est rendu en avril en Albanie pour se rendre compte de la situation sur place. En complément des trois hélicoptères, un avion de transport a été loué à l'armée espagnole afin de pouvoir acheminer vivres et matériel à Tirana. Bien qu'au début de l'été le Conseil fédéral a annoncé qu'il prolongeait cette opération jusqu'à la fin janvier 2000, les trois hélicoptères ont finalement été rapatriés en Suisse au mois d'août, le centre de gravité de l'aide internationale s'étant déplacé vers le Kosovo. Au total, l'opération « Alba » a duré 116 jours durant lesquels 5'194 personnes ont été évacuées des camps de réfugiés, alors que 878 tonnes de matériel y ont été acheminées. Par ailleurs, la Suisse a décidé de prolonger son aide au déminage de la Bosnie jusqu'à la fin du mois de mai 2000. Six gardes-fortifications effectuent cette tâche sous mandat du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés et de l'Union européenne.⁷²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 30.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

En réponse à une **demande de l'OTAN** (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), la **Suisse a pris la décision de participer à une troupe de maintien de la paix au Kosovo** en envoyant sur place 160 militaires au maximum (gardes-fortifications, instructeurs et miliciens volontaires) dès le mois de septembre. Les participants ont reçu une formation de trois semaines avant d'être envoyés sur place. La majorité des soldats suisses ne pouvant légalement pas être armés, c'est un bataillon autrichien, lui-même incorporé dans la brigade allemande chargée de contrôler le secteur sud-ouest du Kosovo, qui a été chargé de leur sécurité. Prévu jusqu'à la fin de l'année 2000, cet engagement de la Swiss Company (**SWISSCOY**) consiste notamment en des tâches de transport, de génie, de remise en état de réseaux d'eau potable et de la mise en place et de la direction d'un centre de soins. Le Conseil fédéral a en outre déclaré que contrairement aux pays de l'OTAN engagés dans la Kosovo Force (**KFOR**) qui ont pour tâche l'imposition de la paix, la Suisse se refusera – tout comme les Autrichiens – à prendre part à des actions d'imposition de la paix en contradiction avec la neutralité. En plus de cette mesure, le gouvernement a décidé d'une part d'augmenter son aide humanitaire et d'autre part, de mettre à disposition CHF 10 millions et 70 personnes (dont sept policiers non-armés) pour la mise en place d'institutions démocratiques et judiciaires et pour le déminage, ceci en collaboration avec l'ONU, l'OSCE et le Centre de déminage humanitaire de Genève. Pour la première fois, quatre policiers suisses professionnels armés ont été envoyés à l'étranger. Attachés à la Brigade sud multinationale au Kosovo, ils ont été incorporés dans une compagnie de gendarmes allemands, tout en restant sous le commandement de la SWISSCOY. Adolf Ogi s'est rendu au mois de novembre sur place et s'est dit impressionné par le travail accompli par la compagnie suisse.⁷³

Militärorganisation

POSTULAT
DATUM: 06.10.2000
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil national a transmis un postulat de Josef Leu (pdc, LU) (Po. 00.3087) demandant la prise en compte de certaines activités à l'étranger pour les obligations militaires. Cette proposition visait principalement les missions à l'étranger de citoyens helvétiques dans le cadre de l'aide humanitaire. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à accepter le postulat. Il a aussi adopté une **motion par la commission de l'économie et des redevances** (Mo. 00.3186) l'enjoignant de modifier la LACI ainsi que le régime des APG afin que les jeunes se trouvant entre deux périodes de service militaire ou entre la fin de leurs études et leur service militaire puissent obtenir les indemnités du chômage.⁷⁴

Ausrüstung und Beschaffung

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 01.03.2006
ELIE BURGOS

Le DDPS s'est engagé, en début d'année, à **céder l'équipement militaire superflu de l'armée suisse aux programmes humanitaires**. La mesure concerne principalement outils divers et véhicules, mais aucune arme offensive, chars et autres hélicoptères. La distribution de ce matériel sera pilotée par les experts de la coopération suisse.⁷⁵

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Asylpolitik

POSTULAT
DATUM: 19.06.2015
SOPHIE GUIGNARD

En mars 2015, le député Gerhard Pfister (pdc, ZG) déposait un postulat réclamant du Conseil fédéral la rédaction d'un rapport sur la possibilité d'une **nouvelle conception de Schengen/Dublin**. Le système atteint pour la Suisse ses limites, estime le conseiller national. Il demande alors que dans le rapport soient avant tout traitées les possibilités d'un recensement de tous les requérants d'asile à proximité des zones de conflit ainsi que leur répartition entre les pays européens, en fonction de la taille de la population de ceux-ci. Suivant l'avis du Conseil fédéral, la chambre du peuple a accepté le postulat.⁷⁶

MOTION
DATUM: 03.09.2015
SOPHIE GUIGNARD

Selon le sénateur Peter Föhn (udc, SZ), le système suisse d'asile va à vau-l'eau. Il en prend pour preuve l'augmentation de 60% des demandes d'asile entre avril et mai 2015, qu'il impute à la politique de la cheffe du département de justice et police, Simonetta Sommaruga.

Föhn exige du Conseil fédéral un **moratoire immédiat dans le droit de l'asile**. Il devrait durer une année au moins et empêcherait que ce soit d'être admis dans la procédure d'asile. Plus personne ne serait reconnu comme réfugié ou admis en Suisse en tant que réfugié contingenté et l'octroi de visa humanitaire serait suspendu, tout comme le regroupement familial pour les réfugiés au bénéfice de l'aide sociale. Ce moratoire implique un contrôle accru aux frontières, que le sénateur estime nécessaire, le système Dublin/Schengen n'étant selon l'agrarien pas à la hauteur. Dans sa réponse à la motion, le Conseil fédéral souligne que le projet de l'UDC zurichois contrevient largement à la Convention relative au statut de réfugié. Il rappelle également que la loi suisse sur l'asile poursuit deux buts principaux: accorder une protection en Suisse aux personnes qui en ont besoin et faire en sorte que les personnes qui n'en ont pas besoin quittent la Suisse le plus rapidement possible. Le projet de restructuration du domaine de l'asile, qui est débattu au parlement au moment du dépôt de la motion Föhn veille à la réalisation du deuxième objectif et rend donc la motion superflue. Cette dernière a été retirée le 10 septembre 2015 par son auteur.⁷⁷

MOTION
DATUM: 07.09.2015
SOPHIE GUIGNARD

Lors de la session extraordinaire du Conseil national sur l'asile, le groupe radical-libéral a proposé une motion demandant de **n'accorder qu'une protection provisoire pour les requérants d'asile d'Érythrée**. Les ressortissants d'Érythrée représentent le groupe de requérants le plus important en Suisse des dernières années. La situation qui y prévaut est une dictature militaire. Quand bien même le statut de déserteur a été rayé du catalogue des raisons d'obtenir l'asile lors de la votation de juin 2013, quiconque fuit l'armée en Érythrée est menacé de torture ou de mort. Dès lors, les requérants érythréens nécessitent la protection de la Suisse. Le groupe libéral-radical propose, plutôt que de leur accorder un statut de réfugié reconnu (permis B), de leur attribuer une protection provisoire (permis S). De cette manière, les ressortissants de ce pays de la corne de l'Afrique pourraient bénéficier à court terme d'une protection ainsi que d'une intégration dans le système économique et dans les écoles et les apprentissages, ceci avec l'objectif de retourner dans leur pays d'une fois que les troubles humanitaires, qui y règnent, sont réglés. Il s'agit selon la conseillère nationale Isabelle Moret (plr, VD) d'un "investissement dans l'avenir d'un pays en guerre, une forme d'aide au développement". Comme a expliqué la présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga, l'attribution du permis S n'est pas sans poser problème. Premièrement il va à l'encontre de la nécessité d'examiner toutes les demandes d'asile posées en Suisse. Deuxièmement, il s'agit d'un statut qui n'a jamais été appliqué. Il avait été pensé lors de la guerre des Balkans et devait alors être utilisé dans des situations où l'administration est tellement débordée par les arrivées de migrants qu'elle ne serait plus en situation d'examiner chaque demande d'asile. Or, le souligne la présidente de la Confédération, ce n'est pas le cas au moment de ce débat. Le Conseil fédéral redoute en outre que l'attribution automatique d'un tel statut ne crée un appel d'air, rendant la Suisse trop attractive pour les réfugiés érythréens. Le Conseil national a refusé la motion par 156 voix contre 31 avec 5 abstentions.⁷⁸

MOTION
DATUM: 16.09.2015
SOPHIE GUIGNARD

Déposée en septembre par le groupe Vert'libéral, la motion **Vague de réfugiés. Stratégie du Conseil fédéral** a été défendue avec comme porte-parole la députée Tiana Angelina Moser (pvl, ZU). Le projet anticipe l'arrivée massive de réfugiés en Suisse, alors qu'ils ont jusqu'à récemment privilégié les pays limitrophes. Le groupe Vert'libéral charge le Conseil fédéral de prendre les mesures suivantes: mise en place d'une cellule d'intervention constituée, entre autres, de soldats et de gardes-frontières, d'une communication accrue et proactive pour tenir la population suisse au courant de l'évolution de la situation, d'un renforcement d'au moins 100 millions de l'aide humanitaire en Syrie, d'une médiation de la Suisse entre les parties du conflit syrien, d'un renforcement de la coopération avec l'Europe dans la répartition des réfugiés et enfin d'un accueil plus nombreux de réfugiés par la Confédération. Le groupe a retiré sa motion lors du débat de la session extraordinaire sur l'asile de décembre 2015, quand il s'est rendu compte que le Conseil fédéral appliquait déjà ou envisageait d'appliquer ces revendications.⁷⁹

MOTION
DATUM: 06.06.2016
SOPHIE GUIGNARD

Les quatre premiers points de la motion du groupe vert en réponse à la **tragédie qui frappe les réfugiés en Méditerranée** ayant été rejetés par le Conseil national, il a été question pour le Conseil des Etats de débattre des deux points restants lors de la session d'été 2016. Ces deux points demandaient une aide de la part de la Confédération pour les requérants d'asile en dehors des frontières suisses, à savoir dans les pays côtiers de l'Europe les plus touchés par les arrivées en Méditerranée (point 5) et dans les pays de provenance (point 6). Des voix du camp rose-vert ont exprimé leur regret face au sort des quatre premiers points et ont défendu les points cinq et six. Il a été plusieurs fois répété que la Suisse fournissait déjà une aide humanitaire dans le sens demandé par la motion. La question était désormais de savoir quel signal envoyait l'acceptation ou le rejet de ces deux points. Pour la majorité de la Commission souhaitant leur rejet, un vote en faveur de la motion serait signe d'un désaveu de la politique du Conseil fédéral par le parlement, qui voudrait alors que plus d'aide soit accordée aux différents pays touchés. Pour la minorité, au contraire, une acceptation signifierait un encouragement de la part des chambres fédérales à continuer la politique humanitaire de la Confédération. La conseillère fédérale Sommaruga a conclu le débat par son allocution, en repeignant le tableau de l'aide fédérale déjà allouée aux pays outre-Méditerranée, ainsi que son rôle dans le cadre des accords Dublin régissant l'accueil des réfugiés en Europe. Elle a également souligné que la contrepartie nécessaire de la Suisse à ces accords est la coopération des autres pays, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des requérants au moment de l'arrivée. Enfin, les deux dernières demandes de la motion étant actuellement déjà remplies par la Confédération, il ne fait selon la ministre de l'asile peu de différence si l'objet est accepté ou non. Lors du vote, le point 5 (aide aux pays côtiers européens) a été accepté à 25 voix contre 17 et le point 6 (aide sur place aux réfugiés) refusé par 16 voix contre 26, les deux sans abstentions.⁸⁰

BERICHT
DATUM: 06.06.2017
SOPHIE GUIGNARD

En mars 2015, le Conseiller national Pfister (pdc, ZG) avait déposé un **postulat** demandant au Conseil fédéral d'envisager une **réforme du système Schengen/Dublin**. Il était alerté par le nombre important de personnes arrivant en Europe pour demander l'asile. Il souhaitait connaître les modalités d'un éventuel recensement européen des demandeurs et demandeuses d'asile, leur acheminement vers l'Europe et leur répartition proportionnelle entre les Etats membres de Schengen/Dublin en fonction de la taille de chaque Etat. En juin 2017, le Conseil fédéral a répondu par la publication d'un **rapport**.

En substance, il y figure que les demandes du PDC ne pourraient être réalisées que par l'établissement de centres d'asile hors de l'espace Dublin. Or, les bases légales, le financement d'un tel projet, le statut juridique des personnes requérantes et la volonté des autres Etats européens de construire ces centres sont des facteurs dont l'incertitude laisse à penser la difficulté de l'application d'un tel système. De plus, le Conseil fédéral craint que les principaux problèmes actuels subsisteraient: des personnes déboutées tentant tout de même de rentrer en Europe, les réseaux de passeurs, les routes migratoires dangereuses et l'effet incitatif, qu'il juge considérable, d'une telle organisation. Cependant, l'exécutif estime les pistes de Gerhard Pfister intéressantes et relève que des discussions vont dans ce sens autant entre la Suisse et l'Union européenne qu'au sein de celle-ci. Le rapport se conclut sur le fait que le Conseil fédéral juge essentiel que les règles Dublin en vigueur soient respectées. Il souligne que la Suisse a été le pays qui a réalisé le plus grand nombre de transferts Dublin, et que les efforts de l'Italie méritent d'être signalés, puisqu'elle enregistre aujourd'hui presque l'intégralité des demandes d'asile sur son territoire.⁸¹

Bildung, Kultur und Medien

Kultur, Sprache, Kirchen

Fahrende

MOTION
DATUM: 15.03.2018
MELIKE GÖKCE

Im Juni 2017 sollte der Bundesrat mit einer Motion Munz (sp, SH) beauftragt werden, **den internationalen „Roma Holocaust Memorial Day“ anzuerkennen**. In seiner Stellungnahme vom August 2017 hatte der Bundesrat die Motion zur Ablehnung empfohlen. Die parlamentarische Abstimmung über das sensible Thema kam aber erst gar nicht zustande, da die Motionärin ihren Vorstoss in der Frühjahrsession 2018 zurückzog.

In Ermahnung der zahlreichen Roma- und Sintiopfer des Zweiten Weltkrieges hatte das Europäische Parlament im April 2015 den 2. August zu deren Gedenktag erklärt und war in seiner Resolution von der Europäischen Kommission im Juli desselben Jahres bestätigt worden. Die Schweiz beschränkte ihre Gedenktätigkeiten bisweilen auf den 27. Januar, den internationalen Tag des Gedenkens an die Opfer des Holocaust. Die Motionärin erachtete es aber gerade zu diesem Zeitpunkt als relevant – die Schweiz hatte seit März 2017 zum ersten Mal den Vorsitz der International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA) inne –, dass die Schweiz besonders gegenüber den Roma und Sinti ein klares Zeichen setze. Die Kultur und Verfolgungsgeschichte dieser Minderheitengruppen seien gerade in der Schweizer Gesellschaft nur wenig bekannt und würden auch nicht speziell im Rahmen der obligatorischen Schulbildung vermittelt. Dies führe mitunter dazu, dass Klischees und Vorurteile unhinterfragt weitergegeben würden und die Roma und Sinti wieder verstärkt Diskriminierung sowie Hassreden und physischen Übergriffen ausgesetzt seien – in der Schweiz wie auch in ganz Europa. Gerade vor diesem Hintergrund sei es von grosser Bedeutung, dass auch der 2. August offiziell anerkannt werde.

Der Bundesrat beteuerte in seiner Stellungnahme, dass er die Bestrebungen zur Sensibilisierung jüngerer Generationen für sämtliche Opfer des Nationalsozialismus vollumfänglich anerkenne. Er verwies zugleich aber darauf, dass auch viele andere Länder – bspw. Deutschland, Italien oder die skandinavischen Länder – keinen expliziten Gedenktag für die Roma- und Sintiopfer pflegten, dieser aber im Rahmen des internationalen Gedenktages mit allen anderen Opfern zusammen gedenken würden. Diesen Ansatz verfolge auch die Schweiz. Im Rahmen des jährlichen Gedenkens vom 27. Januar habe die Schweiz aber auch konkrete und spezifische Aktivitäten zur Ermahnung der Verfolgung dieser Gruppen durchgeführt und man werde solche Aktivitäten auch weiterhin durchführen. Über die besondere Notwendigkeit der Bekanntmachung dieser Kultur und Geschichte sei er sich aber dennoch bewusst, weswegen der Bund im Rahmen des Aktionsplans „Jenische, Sinti, Roma“ auch Sensibilisierungsprojekte in Schulen und die Entwicklung von Unterrichtsmaterialien vorsehe. In ebendiesem Aktionsplan und dessen Erfolg setzte die Motionärin ihre ganze Hoffnung und bedankte sich hierfür beim Bundesrat, ehe sie ihren Vorstoss offiziell zurückzog.⁸²

1) FF, I, 1991, p.420s.; NZZ, 20.9. et 26.9.90.; Presse des 7-11.8. et 11.9.90; Ww, 16.8.90; BZ, 23.8.90; JdG, 26.9.90; NZZ, 14.11.90.; RO, 1990, p.1316ss.

2) Presse du 13.9.90.

3) Presse du 9.4. et 10.4.91.

4) 24 Heures, 26.11.94; NZZ, 29.11.94; presse du 3.12.94; NQ, 5.12.94.

5) BO CN, 2006, Annexes V, p. 214 ss. ; LT, 31.7 et 3.8.06; LT, 7.9.06.

6) NZZ, 3.3.11; TA, 17.3.11.

7) Presse du 26.2.91; Suisse, 5.3.91.

8) Presse des 2.6., 4.6., 25.6. et 20.8.92; NZZ, 1.12.92.; RO, 1992, p.1203ss.

9) JdG et NZZ, 15.1.92; NQ, 15.2.92. Envoi de policiers: presse du 22.2.92; Suisse, 23.3.92; TA, 14.4.92.; Presse du 29.9.92.; Rapp.gest., 1992, p.53s.

10) BO CN, 1992, p.2200s.; NZZ, 16.1.92; NQ, 29.1.92; JdG, 2.3.92; Bund, 14.11.92.

11) Presse du 27.4.93.

12) BO CN, 1994, p. 1905 s.

13) BO CE, 1994, p. 1272 s.; BO CN, 1994, p. 2471 s.

14) BO CE, 1995, p. 1103 ss.; presse des 7.9, 15.11 et 6.12.95.

15) Presse du 12.8 et 13.8 (50ème) et 22.12.99 (Kellenberger).

16) LT, 3.11.01; LT, 9.5.01

17) LT, 17.3, 19.3, 25.3, 1.4 et 3.4.10.

18) Presse vom 20.10.11.

19) LT, 26.6.12.

20) Communiqué du DFAE du 15.3.13.

21) NZZ, 14.9.99 (remerciements); TG, 15.11.99 (2ème séisme).

22) LT, 21.1.10.

23) LT, 25.3.10.

24) AB NR, 2011, S. 1841.

25) BO CN, 2011, p. 1841; BO CE, 2012, p.150s..

26) Communiqué du DFAE du 12.12.13.

27) Lib., 9.12.05.

28) FF, 2006, p. 1889 ss.; BO CN, 2006, p. 270 ss. et 517; BO CE, 2006, p. 196 s. et 303.

29) LT et TA, 23.6.06.

30) LT, 3.2 et 23.3.07.

- 31) BO CE, 1991, p.848ss.; BO CN, 1991, p.2308ss.; FF, III, 1991, p.357ss.
32) Rapp. gest., 1992, p.45ss.
33) Rapp. gest., 1993, p. 35 ss.
34) JdG, 14.4 et 27.7.94; NQ, 20.4, 22.4, 3.10 et 15.11.94; 24 Heures, 21.6.94; presse des 18.5 et 1.10.94.
35) BO CE, 1994, p. 1249
36) Presse des 3.6 et 3.11.95.
37) Presse du 16.2.95; TA, 31.3.95; JdG, 3.5 et 15.8.95; 24 Heures, 30.6.95; NQ, 12.12.95.
38) Presse du 14.5.96.
39) Presse du 31.5.96.
40) Presse du 1.6.96.
41) FF, 1997, I, p. 1241 ss.; presse du 21.11.96.
42) BO CN, 1996, p. 1199 s.; BO CN, 1996, p. 2404.
43) FF, 1997, II, p. 74 ss.
44) BO CE, 1997, p. 453 ss.; BO CN, 1997, p. 110 ss.; FF, 1997, III, p. 872.
45) AZ, 14.3.98.
46) Lib., 15.7.98.
47) NZZ, 20.10.98.
48) Presse du 30.4 et 6.7.99; Lib., 7.6 et 1.7.99 (Focus); Ww, 20.5.99 (CICR).
49) Presse du 29.1 (continuation) et du 19.8.99 (1,5 million).
50) TG, 22.9.99
51) 24h, 1.4.99; BO CE, 1999, p. 532 ss.; BO CE, 1999, p. 622 s.; BO CN, 1999, p. 2145 ss.; BO CN, 1999, p. 2147 ss.; BO CN, 1999, p. 2164 ss.; BO CN, 1999, p. 2191; BO CN, 1999, p. 2192 s.
52) 24h, 30.11.99.
53) NZZ, 20.12.99 (bilan ASC); TG, 2.11.99 (Mitch).
54) Lib., 4.3.00.50
55) Lib., 25.8.01126; NF, 15.6.01
56) LT, 7.12.01
57) FF, 2002, p. 2087 ss.; BO CN, 2002, p. 40 ss.; BO CE, 2002, p. 411 ss.; FF, 2002, p. 1733 ss.; BO CN, 2002, p. 46 ss.; BO CE, 2002, p. 421 ss.; presse du 6.3.02.
58) Po. 04.3681.
59) Communiqué de presse du DFAE du 26.12.04; communiqué de presse du DDPS du 7.1.05; Lib., 27.1 et 29.1.05; presse du mois de janvier 2005.
60) FF, 2005, p. 1473 ss.; BO CN, 2005, p. 173 ss.; BO CE, 2005, p. 236; FF, 2005, p. 2211 s.
61) FF, 2006, p. 9093 ss.
62) BO CE, 2007, p. 232 s. ; BO CN, 2007, p. 854 ss.
63) FF, 2009, p. 1949 ss.
64) AB NR, 2011, S. 1772 ff. und 2256; AB SR, 2011, S. 1290 f.; BBl, 2011, S. 4969 ff.
65) AB SR, 2015, S. 572 ff.
66) AB NR, 2015, S. 1271; AB NR, 2016, S. 42 f.
67) BO CE, 2017, p. 469 ss.; BO CN, 2017, p. 1597 ss.; BO CN, 2017, p. 268 ss.
68) BBl, 2018, S. 2258 f.
69) NZZ, 2.7., 3.7.18
70) BO CN, 1998, p. 747 s.
71) Presse des 2.5, 23.5, 14.6, 18.6 et 19.6.97.
72) Presse du 7.4.99; 24h, 21.4.99 et Lib., 22.4.99; LT, 24.6.99; 24h, 14.7.99; NLZ, 1.10.99; LT, 16.11.99.
73) Presse du 5.6.99; LT, 16.6.99 et presse du 24.6.99; presse du 8.7 et 17.9.99; TG, 30.10 et 30.11.99.
74) BO CE, 2000, p. 843; BO CN, 2000, p. 1193
75) 24h, 1.3.06.
76) BO CN 2015, p.1272
77) BO CE, 2015, p. 790
78) BO CN 2015, p.2127 ss.
79) BO CN 2015, p.2127 ss.
80) BO CE, 2016, p. 534 ss.; Rapport de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats du 04.04.2016
81) Rapport du CF en réponse au postulat Pfister 15.3242
82) AB NR, 2018, S. 480; TA, 9.6.17